

Arrêté n°2016-56 du 1er mars 2016 portant délégation de signature en faveur de Mme Nathalie DEBSKI

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 29 février 2016 relatif à l'élection de Mme Nathalie DEBSKI en qualité de Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique,

ARRETE:

Article 1er - Dans le domaine du pilotage,

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEBSKI, Vice-présidente déléguée à la valorisation pédagogique, pour signer, au nom du président, les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux du Comité de pilotage (COPIL) du LabUA.

Article 2 - Dans le domaine des contrats,

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEBSKI pour signer, au nom du Président, les contrats de cession de droits d'auteur "intervention filmée" et les contrats de cession de droits d'auteur "enregistrement de cours".

Article 3 - Dans le domaine administratif,

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEBSKI, pour signer, au nom du Président, la correspondance dans le périmètre de ses attributions.

Article 4 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er mars 2016.

Article 5 - - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 1er mars 2016, en trois exemplaires originaux.

Le délégant, Christian ROBLEDO Président de l'université

Signé

Vu et pris connaissance Le délégataire Nathalie DEBSKI Signé

Destinataires : Directeur général des services, Intéressée, Service Juridique (Registre des actes administratifs), Agent comptable.

Mis en ligne le 30/03/2016